Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Chaouel 1446
15 Avril 2025

N° 42

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **846**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **847**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **852**
Homologation de résolutions **853**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **853**
Avis aux créanciers..... **856**
Convocations
Sociétés anonymes **858**
Sociétés communautaires..... **863**
Actes Administratifs
Avis au public **864**
Divers
Avis au public..... **865**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de TUNISO-EMIRATIE SICAV **867**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Président Directeur Général

Et d'un Directeur Général Adjoint

SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES

Groupe SFBT

MF : 0003007W/A/M/000

S.A. au capital de 26 000 010 Dinars

Siège social : Avenue Taieb M'hiri 2014 - Mégrine Riadh

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 février 2025 enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 14/3/2025 sous le n°25701832 quittance n°M027833 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 25 Mars 2025 sous le n°202522858 il a été décidé de nommer Messieurs Hichem Hidri Président Directeur Général et Noureddine Bouallagui Directeur Général Adjoint avec les pouvoirs les plus étendus.

2025R00918SANB2

Société Polyclinique cardiologique de Nabeul S.A

Société anonyme

Au capital de 8.518.650 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 8 avril 2025 sous le numéro 25801229, quittance numéro 3402 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/4/2025 sous le n°202525919, il a été décidé :

La nomination de Madame Nawel KHADDAR dans les fonctions de Directeur Général Adjoint en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2025R00926SANB2

Notice d'Information relative à l'augmentation du capital

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA - SA

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

IU : 0028711X

MF : 0028711X/N/M/000

1. Société de Développement Agricole El Hafsia - SA- Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

2. Siège social : Immeuble JOUMENA zone d'activité Kheïreddine la Goulette - Tunis 2060.

3. Objet : Le développement agricole.

4. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

5. Capital social : 17 500 000 Dinars divisé en 175 000 actions de 100 Dinars chacune

6. Nationalité : Tunisienne

7. Régime fiscal : Droit commun.

8. L'assemblée générale extraordinaire du 28 Août 2024 : Procès-verbal déposé au Registre National des Entreprises en date du 11/3/2025 sous le numéro de dépôt AC07322025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'augmentation du capital à réaliser par voie de compensation des créances certaines liquides et exigibles, avec suppression de droit préférentiel de souscription pour un montant de 3 500 000 DT, pour le porter de 17 500 000 dinars à 21 000 000 dinars et l'émission de 35 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune, réservée à la société MEDDEB CONSULTING SARL telle que mentionnée au tableau ci-dessous :

9. Dépôt des fonds provenant des souscriptions : Non applicable dans cette situation et sera remplacé par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes. Ce certificat remplace le certificat mentionné à l'article 304 du présent code.

10. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la société, sur présentation des bulletins de souscription.

11. Droit aux dividendes provenant des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la clôture des procédures de l'augmentation du capital.

12. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

13. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

14. Apport en nature : Néant

15. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société et chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

16. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

17. Répartition des résultats : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R00944SANB2

Changement d'adresse du siège social

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars

Siège social : Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0031041 F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire d'AL BARAKA BANK TUNISIA tenue le 14 Novembre 2024, enregistré à la recette des finances de la Charguia le 28 Novembre 2024 quittance n°M131092 enregistrement n°24812872, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la banque

De : 88 av Hedi Chaker 1002 Tunis

A : Av Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la banque relatif à l'adresse du siège social.

Le changement du siège social a été inscrit au registre national des entreprises le 11/02/2025 ref dossier n°202511338.

2025401135SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Désistement des parts sociales

Société Matériaux de construction

DAGDAGUI

S.A.R.L au capital social : 100.000.000

Siège social : Rue Ali Belhouane EL JEM

RNE : 0547801

R.C : B198851998

Suivant acte SSP enregistré le 11/11/2024 à la Recette des Finances El Jem, Quittance N°M069497, Enregistrement n°24102093, Monsieur M'hamed DAGDAGUI, CIN n°03927247, désiste la totalité de ses propres parts sociales indivises dans la société Matériaux de construction DAGDAGUI, RNE : 0547801M et RC : B198851998, soit 290 parts sociales qui constituent 29 % du capital social de la dite société au profit de Monsieur Mustapha DAGDAGUI, CIN n°03812977 qui accepte l'acte de désistement avec toutes ses obligations et ses charges à l'égard des tiers et de l'administration publique. Et les oppositions seront adressées à la demeure de l'acquéreur Mustapha DAGDAGUI sis à la Rue Ali Belhouan EL Djem. Et cette publication est objet de 02 annonces de 02 journaux quotidiens arabe et Français. Cet avis est publié au journal le Quotidien du 15/11/2024.

Dépôt au RNE daté le 29/11/2024 sous le n°2024149428.

2025S00204SRLB2

Cession des parts sociales

Société Matériaux de construction

DAGDAGUI

S.A.R.L Capital social 100.000.000

Siège social : Rue Ali Belhowane EL JEM

RNE : 0547801

R.C : B198851998

Suivant acte SSP enregistré le 4/11/2024 à la Recette des Finances El Jem, Quittance n°M068613, Enregistrement N°24102037, Madame DELLI Hamida,CIN N°08266726, cède la totalité de ses propres parts sociales indivises et celle de ses garçons mineurs Khaled, Jihed et Hmza fils de feu Samir DAGDAGUI ainsi que Chaïma DAGDAGUI, CIN N°11820052, Rihab DAGDAGUI, CIN N°11820053, Gofran, DAGDAGUI CIN n°14625459 et Khalil DAGDAGUI, CIN N°14634172, cèdent la totalité de leurs parts sociales qu'ils possèdent dans la société Matériaux de construction DAGDAGUI, RNE : 0547801M et RC : B198851998, soit 290 parts sociales qui constituent 29 % du capital social de la dite société au profit de Monsieur Mustapha DAGDAGUI, CIN N°03812977 qui accepte l'acte de cession avec toutes ses obligations et ses charges à l'égard des tiers et de l'administration publique. Et les oppositions seront adressées à la demeure de l'acquéreur Mustapha DAGDAGUI sis à la Rue Ali Belhouan El Djem. Et cette publication est objet de 02 annonces de 02 journaux quotidiens arabe et Français du 15/11/2024.

Dépôt au RNE daté le 19/2/2025 sous le n°202514133.

2025S00205SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte notaire rédigé par les deux Maîtres Mohamed Ikbel Manchari et Tarek Snoussi Mr Ali ben Habib ben Ali Bargaoui a cédé à sa soeur Mme Samira bent Habib ben Ali Bargaoui un titre de donation de la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un local destiné pour le commerce en détails des cadeaux, des articles de décor et de montres, son M.F : 0081353X sis au premier étage du complexe commercial Palmarium à Tunis centre ville.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 Avril 2025.

2025R00907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 11/3/2025 enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 18/3/2025 quittance n°M021684 enregistrement n°25200607

Mr Hassen ben Khlipha ben Mohamed Zitouni selon procuration totale à Mr. Khalipha ben Mhamed ben Salem Zitouni a vendu à Mme. Afef bent Ahmed ben Al Arbi Weslati la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour une librairie et la vente de parfums sis au 58 avenue Achouhadaa Dawar Hicher La Manouba.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 28 Mars 2025.

2025R00908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 3/7/2025 et enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 18/3/2025 quittance n°M021684 enregistrement n°25200607 Mr. Ramzi ben Abdelaziz Al-Mimouni a vendu à Mme Sarra bent Mohamed Al-Ajjawi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour le commerce des livres, les journaux, magazines et produits en papier en détail, sis au 7 rue Saleh Jabla. El Omrane supérieur 2062 Tunisie.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 Avril 2025.

2025R00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de 25/3/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 25/3/2025 Quit n°M047366 Enreg 25201678.

Mohamed Ali Dabbabi résident à l'avenue de la République Hammamet a vendu à Mme Malek Zaied résidente au 8 avenue el Kedidi el Halfaouin et Mr Omar Cheritti la totalité de fonds de commerce sis avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Toute opposition doit être faite entre les mains de rédacteur de contrat maître Hajri Mohamed à l'adresse avenue de la Paix Grombalia dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 8/4/2025.

2025R00932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dument enregistré à la recette des finances de Mateur le 19/01/2008 quittance n°M003620 enregistrement n°0820038 M.Rabeh Ben Hassine Ben Amar El Mimouni CIN n°01493943 a vendu à M Ferid Ben Rabeh Ben Hassine El Mimouni CIN n°01465592 le fonds de commerce du local situé à la Rue Taeib Mhiri Mateur commerce des produits laitiers avec ses éléments moraux et matériels.

La vente a été consentie avec un prix de 2.000 dinars pour les éléments matériels et moraux

Les oppositions devraient être adressées à l'adresse de l'acheteur 50 Sidi Abdallah Mateur Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 9/3/2025.

2025R00939FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/4/2025 enregistré à la recette des finances de Tunis en date du 8/4/2025, n° de quittance M022408, N° d'enregistrement n°25201685, Sté Magasin the Storie 313 représentée par son représentant juridique Mr Mootaallah Ben Salah Mootaallah a vendu à Mr Mohamed Anas Chikh Rohou, la totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires et fruits secs en détails, dans le local sis 4 rue Hamouda Becha Mourali Mutuelle Ville Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/04/2025.

2025R00945FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 26/02/2025 et enregistré à Sousse le 24/3/2025 sous le numéro 25201187 reçu n°M017795 Mr Salah Joober CIN n°04186813 a vendu à Mr Med Ali Zaier CIN n°11800613 la totalité du fonds de commerce immatriculé au RNE n°0318406E qui consiste au commerce de l'habillement et équipements sportifs situé à la rue Med Maarouf Sousse, les oppositions seront entre les mains de l'acheteur Essomra Ouled Chamekh Mahdia. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 9/4/2025.

2025S00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/3/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro - Sousse le 26/3/2025 sous le n°25200804, Quittance n°MO16313, la Société de Production Agricole Teboulba, «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°022671 F a vendu à Monsieur Mohamed Ben Amor titulaire de la CIN n°09322728 délivrée à Tunis le 9/8/2024 demeurant à rue Abou Tammam El Ghrabi Hammam Sousse - Sousse la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à Rue de Turquie Sahloul 1 Sousse dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés.

Les oppositions seront formulées entre les mains de la vendeuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/4/2025.

2025S00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 7/3/2025, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 12/3/2025 sous n°25201263 quittance n°M017635. Mr Maher Ben Hichem Ben Taher Essoussi, titulaire de la CIN n°07464801 a vendu et cédé à la société «DAILY GRIND COFFEE SHOP» SUARL en cours de constitution représentée par Mr Haykel Ben Khaled Ben Ali Houimel, titulaire de la CIN n°06422018, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fastfood avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Mongi Grira Sahloul -

Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 9/4/2025.

2025S00430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 14 et 27/3/2025, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse reçu n°M026010 enregistrement n°25200994 en date du 7/4/2025 Mr Lazhar Ben Saiid Kmela (CIN 06505598) résidant à rue Yakout Hamou Cité Erriadh Sousse, a vendu à la Sté De Vêtements SGV SARL (IU : 1696520S, MF169520S/M/000), tout le fonds de commerce sis au n°017 Rue Hattab Ibn Abi Telaa Cité Erriadh Sousse, consistant en un local destiné à la vente de vêtements usés.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 09.04.2025.

2025S00431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 10/3/2025 enregistré à la recette des finances de Sayada le 14/3/2025, sous le n°25200400 quittance n°M011832, Mr Zied Ben Jamel BELHADJ, titulaire de la carte d'identité Nationale n°06919694, a cédé à Mr Abdelkarim Ben Rafik BOUGHZALA, titulaire de la carte d'identité nationale n°06970751, la totalité du fonds de commerce consistant en un point de vente d'articles ménagers sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sayada IU : 1371340N

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette publication au JORT entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu sis à la rue Oman Ksar Helal Monastir.

La présente vente a été publiée au journal Achourouk paru le 21/3/2025.

2025S00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 4-4-2025 enregistré à la recette des finances Sekiet Ezzit le 4-4-2025 sous numéro 25200979 reçu n°M029322, monsieur Maher Abid titulaire de la carte d'identité n° 01335624 du 25-6-1998 a vendu à Mr Bacem Zwawi, titulaire de la carte d'identité n°05302587 du 8-9-2011 le fonds de commerce exploité vente chaussures et habillement / prêt à porter.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au JORT.

Cet avis a été publié au Dar Assabah le 8-4-2025.

2025X00465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé en date du 15/01/2025 enregistré à la recette des finances Elhamma Gabès le 27/01/2025, enregistrement n°01008011 Mr Adel Chetaoui cin 03393250 du 24/01/2012 résident d'habitude à la rue Ebn Sina Elhamma Gabès, a vendu à Mr Haitem Ben Farah cin n° 13203384 du 21/02/2023 la totalité du fonds de commerce CAFE PREMIERE CATEGORIE nommé café echicha-sis à la Rue Habib Bourguiba El Hamma Gabès.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel s'adresser au vendeur dans son adresse cité rue Ebn Sina Elhamma Gabès.

Un extrait a été publié aux journaux "Achourouk et le Quotidien" du 8/4/2025.

2025X00471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé et signé le 11 février 2025 et enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax le 13 mars 2025 selon quittance n°M030239, enregistrement n°25201313, Mr Mohamed Ben Brayek ben Farhat C.I.N 05386432 a vendu la totalité du fonds du commerce avec ses éléments corporels et incorporels, à Mme Yosra bent Mohamed el Yousfi C.I.N 11116666, exploité dans la vente des fruits secs dont le local situé à la route Manzel Cheker km 0.5 Sfax et non inscrit dans le registre national des entreprises.

Toute opposition doit être se font au bureau de la rédactrice du contrat Mme Mariem Zaidi, avocat à la cour d'Appel sis au 3 Rue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 4ème étage bureau n°27 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk le 8 avril 2025.

2025X00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 novembre 2024 municipalité Sidi Bouzid enregistré à la recette des finances Maknassy Sidi Bouzid le 5 décembre 2024 quittance n°M038005 monsieur Hatem Bayaoui demeurant Rue Arbi Zarrouk CIN n°04338764 a vendu à madame Ibtissem Ben Ridha Yousfi demeurant cité ennour ouest Sidi Bouzid CIN n°09249392 la moitié (50%) du fonds de commerce activité est pharmacie sis à l'avenue Habib Bourguiba Maknassy Sidi Bouzid.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Chouaibi Zouhaier rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette avis a été publiée au journal "le Temps" en date du 11/4/2025.

2025X00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé intitulé "Vente de fonds de commerce", en date du 25 Mars 2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 27 mars 2025 suivant quittance n°M040450 et enregistrement

n°25202658, la Société Corniche Market représentée par son gérant, dont le siège social est sis avenue Ali Nouri, route de la Corniche à Bizerte a vendu à la Société Business B, représentée par son gérant et dont le siège social est sis lot numéro 149 Petite Ariana - 2080 Ariana Ville, la totalité du fonds de commerce à usage de toutes activités commerciales à l'exclusion de la vente de boissons alcoolisés, exploité dans le local sis au rez-de-chaussée bloc D, Résidence les Emeraudes située à l'Aouina Gouvernorat de Tunis.

Les oppositions seront reçues, auprès de Monsieur Fethi Ben Gaied Hassine élisant domicile rue Ilyes - route panoramique de la Corniche à Bizerte et ce dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 8 avril 2025.

2025401108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/3/2025 et enregistré à la recette des finances d'El Manar, le 28/3/2025 sous le n°25201129 quittance n°M033081, Monsieur Imed Zaghdoudi demeurant au n°05 Rue Mohamed Ben Salah Tunis, a vendu à Monsieur Sahbi Romdhani demeurant au n°50 Cité Hached Amdoun Béja l'ensemble du fonds de commerce de «CAFFE 1ERE CATEGORIE», exploité dans le local sis au N°19 Immeuble Campus Manar 1 2092 Al Manzeh Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, à l'étude du maître Marouani Sami, sis au 13 Bis (2ème étage) avenue de la République Béja Sud Béja 9000, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente, et ce dans un délai de vingt jours à partir de le date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk et Le Quotidien» datés le 9/4/2025.

2025401126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances de la rue el Djazira le 7 février 2025 sous le n° 25200366 reçu n°M009882 Mmes Lamia el Khayat titulaire de la CIN n°04656538 et Zouhour Sta Kalifa titulaire de la CIN n°04841412 et Kouloud Sta Kalifa titulaire de la CIN n°13019335 ont vendu la totalité du fonds de commerce utilisé pour tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Bab el Fella n°31 Tunis à Mr Anwar ben Mohamed dit Hammadi ben Mahmoud titulaire de la CIN n°00080017 pour le prix de 40 mille dinars toutes oppositions doivent être faites entre les mains de maître Hadidi Farid 5 rue de Russie Tunis.

Cet acte a été publié aux quotidiens Essabah et Le Temps en date du 28 mars 2025.

2025401128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 4/3/2024 enregistré à la recette de Menzah 6 le 3/4/2025 par quittance n°M048722 enregistrement n°25202586; Société CHLOO and CHOO SARL inscrite au RNE sous le n°1669834F sise au 31 Rue Ahmed Tlili Menzah 5 Ariana, dont la Gérante Mme Nada Mannai; a cédé à Mme Rym Ayari; demeurant au n°8 Rue Mahmoudi Imp. 1 Mourouj 2 Tunis, CIN n°08309881, la totalité de son fonds de commerce de (tout commerce sauf café et restaurant), d'un magasin d'une surface de 160 m² sis au 95 Rue Mouaouia Ibn Abou Sofiane Menzah 6 Ariana,

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Société CHLOO and CHOO élisant domicile chez cabinet Me B. Ben Mabrouk A19 Montplaisir Tunis; 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

2025401130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab souika le 2 avril 2025 quittance n 024997 enregistrement n°25201050 société Hajer tax à responsabilité limitée a vendu à Mr Nasriddine el Sadraoui tout le fonds de commerce destiné pour vente en gros et détails de tissus situé au n°8 bab Alkhadra Tunis.

Toute opposition devra se faire à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk du 10/4/2025.

2025401141FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé et enregistré le 25/6/2024 à la recette des finances rue d'Autriche quittance n° M0057617 enregistrement n°24302889.

Mme Douja Kamoun née Kamel a loué à la société KMM le local sis au 4 rue de Cameroun Le Belvédère Tunis destiné pour le stockage d'articles électroménagers

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 Avril 2025.

2025R00909FCCC3

Résiliation d'un contrat de Location

Suivant contrat soussigné le 22/10/2024 enregistré à la recette des finances rue de Paradis El Janna Ariana, le 30/10/2024, quittance n°M010289 enregistrement - n°24311324. Le contrat de location de magasin commercial entre M. Lasaad ben Ahmed ben Al-Béchir Abdel Moula, titulaire de la C.I.N n° 00746787, et M. Ahmed ben Al Hédi Al-Manaii, titulaire de la C.I.N n°08705571 sis au n°33 avenue Choutrana, Borj Louzir Ariana et destiné pour une station de lavage de voiture a été réalisée.

Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux prévus par le Code de commerce du fonds de commerce faisant l'objet du contrat d'annulation.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 8 février 2025.

2025R00911FCCC3

Prorogation de bail du fonds de commerce

Suivant ASSP du 02 avril 2025 enregistré à la R.F Menzel Bouzelfa le 8/4/2025 Reçu n°M013982 signé par Mme Ome El Ez Tellili C.I.N n°01716002 et Mr Salem Ben Kilani Ben Mohamed Yahyaoui qui ont décidé la prorogation du contrat de bail du fonds de commerce enregistré à la R.F Menzel Bouzelfa le 18/4/2009 Reçu N°018572 enregistrement n°03300360 de la boulangerie dénommée "ZERZERI" sise à rue Tayeb Mhiri Menzal Bouzelfa jusqu'au 31/12/2027 et aussi son renouvellement par tacite reconduction et avec les mêmes délais et les mêmes conditions dudit contrat.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 10/4/2024.

2025R00933FCCC3

Gérance libre

«SOCIETE SAULA ET FILS - TUNIS GRAND HOTEL»

SA au capital de 6 602 000 Dinars

Siège social : Avenue Monastir - El Menzah VII - Ariana 2037

Matricule Fiscal : 036022 Z/A/M/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/01/2024, enregistré à la Recette des Finances El Menzah VI le 26/3/2024 sous le n°243022922 quittance n°046988, la Société SAULA et FILS- TUNIS GRAND HOTEL sise à l'Av. Monastir- El Menzah VII Ariana 2037 a donné en gérance libre à Madame BEN MOHAMED Saïda Bent El Ayech Ben Hassine épouse Ben Abdallah, la totalité du fonds de commerce d'un pressing sis 57, Avenue d'Afrique - El Menzah V; avec tous ses éléments corporels et incorporels et cela, pour une durée de six (06) années renouvelables finissant le 28/02/2030.

Cette annonce est parue au journal «le Quotidien» en date du 29/3/2025.

2025401073FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite acte S.S.P en date du 11/3/2025 enregistré à la Recette des finances Raoued le 3/4/2025 sous n°25301601 quittance n°M046756, Mr. Houcine Ben Salah Ben Rebai Jendli titulaire de la CIN n°02619690 loue à Mme Wafa Bent Nouredin Ben Mohamed Jmel titulaire de la CIN n°08780492 sous toutes les garanties de fait et de droit la totalité du fonds de commerce relatif au local destiné à l'activité de Pâtisserie sis au 18 Av, Palestine cité Ghazela pour une durée d'une année à partir du 01/03/2025 qui peut être renouvelée.

Toutes oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Jebali Fatma 25 bis Rue d'Iran Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 8/4/2025.

2025401090FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/10/2024 enregistré à la recette des finances Kelibia le 21/10/2024 sous le numéro 24302958 quittance n°M079367 Mr Ahmed B Aziza CIN n°0600680 a loué à Mme Asmaa Hmaed CIN n°09815431 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des matériaux pharmaceutiques et parapharmaceutiques au local sis à la rue Med Ali Kélibia pour une période de deux ans à compter du 16/10/2024 au 15/10/2026.

Cet article a été publié au journal Alsahafa alyaoum le 14/3/2025.

2025401092FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 02/4/2025 numéro de reçu M034642 numéro d'enregistrement : 25301830 madame Feiza Bent Ali Najar veuve Mokhtar ben Ameur Hmida, Tunisienne née le 30/6/1956 à Chebba Mahdia, femme au foyer, demeurant au 584 rue 105 cité Ettadhamen Ariana, titulaire de la carte d'identité 03823796 délivrée le 9/10/2017 a loué à monsieur Houssemeddine ben Rached Mannai, Tunisien, né le 6/8/1993 à Tunis, ingénieur, demeurant à rue Farabi cité 18 janvier Ettadhamen, titulaire de la carte d'identité numéro 07457536 délivrée le 19 Août 2017, les éléments moraux du fonds de commerce exploité au local commercial sis au 584 rue 105 cité Ettadhamen Ariana en terme de location gérance pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 1/4/2025 au 31/3/2030 pour un loyer annuel de 4800 à raison de 400 dinars par mois pour la première année s'augmentant de 10 % chaque année par rapport à l'année précédente.

Cette location a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6/4/2025 sous le numéro IP 1251755.

2025401094FCCC3

Location d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 21/3/2025 et enregistré le 21/3/2025 à la recette des finances Rue de l'Autriche Tunis Quittance n°24861 enregistrement 25301135, Mr Khaled Ben Mabrouk KAJIM, C.I.N n°0336765, a loué à Mr Hamdi KAJIM, C.I.N n°13042450 la Totalité du fonds de commerce sis à rue Chekli - n°21 Tunis dont l'activité de vente volailles et divers de deux années à partir du 01/3/2025 au 28/02/2027.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 avril 2025.

2025401121FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte le 26-12-2024 quittance n°M073204 sous le n°24305501, Mr Afif ben Said Trabelsi a loué la totalité du fonds de commerce en activité de commerce de parfums et produits cosmétiques sis à rue Chikh edris Bizerte, à la société SILIS COSMETIQUES ET PARFUMS représentée par son gérant Mr Marouen Rihane pour une durée d'un an du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de

commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 11/4/2025.

2025401138FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 20-01-2025 quittance n°M005677 sous le n°25300297, Mr Sami Masoud Ben Abd Rahmen Ben Masoud Bechka a loué la totalité du fonds de commerce en activité de commerce de parfums et produits cosmétiques sis au 54 rue de Paris Tunis, à la société SILIS COSMETIQUES ET PARFUMS représentée par son gérant Mr Marouane Rihane pour une durée d'un an du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 11/4/2025.

2025401139FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club planète Tennis de Djerba

Siège social : Complexe sportif Planète Sport, El May Midoun Djerba, Médenine.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques.

- Participation aux diverses compétitions sportives encadrées par la Fédération Tunisienne à laquelle il est affilié.

Comité directeur :

- Le président de l'association : Hazem Benaissa

- Vice-président : Tarek Mami

- Secrétaire général : Mohsen Ben Hadj

- Membre en charge de l'élite : Abdallah El Haj Youssef

- Secrétaire général adjoint : Majed Kammoun.

2025R00916APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de la résidence du Lac Victoria

Rue Lac victoria - Les Berges du Lac - Tunis

Conformément à l'assemblée générale constitutive tenue le 9 Mars 2025 sous la supervision Des 2 notaires : Maître Adel KOUKI et Maître Chokri BOUBAHRI il a été décide l'élection des membres du syndicat des propriétaires de la résidence du Lac sise à l'adresse ci-haut indiquée.

Les membres :

1) Présidente : Mme. Linda Daoud

2) Trésorier : Mr. Hedi Saadaoui

3) Secrétaire général : Mr. Mohamed Tijani Oualha.

2025R00919APSF1

Constitution d'un groupement

Dénomination : groupement de développement agricole Sidi Abdelkader Bis

Siège social : Sidi Abdelkader bis Délégation ennadhour Zaghouan.

But :

- Exploitation de réseau d'eau irrigué.

Comité :

- Président : Houssem Rhouma

- Trésorier : Mohamed Ben Mabrouk.

2025R00942APSF1

Constitution de Syndicat des Propriétaires de la Résidence FLORA

Personnalité civile de plein droit

Résidence FLORA située à Sahloul 4, Sousse

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires tenue le 25 septembre 2024, enregistré auprès de la recette des finances le 23/10/2024 et dont une copie a été déposée au siège de la municipalité de Sousse, la composition du bureau du comité du syndic a été établie comme suit :

- Président : Mohamed Abderrahim Khouaja

- Secrétaire Général : Amir Errkhiss

- Trésorière : Hanen Khouaja

- Assistant Trésorier : Atef Karoui

Le président est habilité, conformément aux dispositions légales, à représenter le syndic dans toutes ses démarches.

La trésorière, quant à elle, dispose de l'entière responsabilité des affaires financières et bancaires, avec une signature unique.

2025S00427APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : INSAF pour handicapés

Siège : Près de l'Ecole Préparatoire Technique, Avenue 14 janvier - Gaafour - 6110 Siliana

Objet : Social.

Objectifs :

- La contribution pour assurer la protection et l'assistance éducative, pédagogique et psychosociale des handicapés

- L'établissement des relations avec des associations aux objectifs semblables, à l'intérieur et à l'étranger liées par des relations diplomatiques en Tunisie

- Veiller au développement des capacités des personnes relevant de l'association et consolider la culture de l'égalité entre elles

- Renforcer les efforts de l'Etat pour l'insertion scolaire de cette catégorie

- L'engagement de l'association à réaliser ses objectifs dans le cadre du respect de la loi en vigueur tout en respectant la réglementation et les procédures de transaction avec les établissements sous tutelle.

Les fondateurs :

Le président : Béchir Mehouachi

La trésorière : Saida Rahali

Le secrétaire général : Wael Sliti.

2025401030APSF1

Homologation de résolutions

Syndic copropriétaires de la résidence

ABOUKACEM CHEBI ENNASER 1

Conformément au PV de l'assemblée générale du 5 févier 2025, Inscrit à la recette des finances el Manzah 6 le 28 février 2025, quittance n°25701543 enregistrement n°026811, il a été constitué le bureau de syndic des copropriétaires de la résidence Aboukacem Chebi Avenue Hedi Nouira Cité Ennaser 1 Ariana et l'élection du bureau constitué de :

M. Issam Ben Lassoued : Président

M. Karim Drira : Trésorier

Messieurs les membres : Bechir Bagane, Bouraoui Ghedira.

2025401122APSF2

Renouvellement du Syndic Copropriétaire

Résidence "WARDET ARIANA"

El Hana 1 et 2 rue l'Ile Sardaigne

Suivant PV du 8 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir du 27 décembre 2024 sous le n°M096726 il a été décidé l'élection du nouveau Syndic.

Mr Taga Khaled : Président

Mr Bouzid Ezzeddine : Vice Président

Mr Nabil Ben Slama : Trésorier Général

Mr Nabil Zarrad : Vice Trésorier Général

Mr Riadh Hedriche : Sécrétaire Général

Mr Bayrem Trifi : Vice Secrétaire Général

Mme Hana Mansour : Membre

Mr Adel Noui : Membre.

2025401134APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première Instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Société Maria De COMMERCE en la personne de son représentant légale (débitrice principale), S.A.R.L, Matricule du registre de commerce n°B51241102012, siège social à la rue d'Algérie Korba

2- Mr Makrem Wesleti, résident à la rue d'Iraq Korba titulaire de CIN n°06295300 (caution réelle solidaire)

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation ; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tél : 71297117/20898316.

Propriété saisie : Il s'agit de 150/ 6354 parts Indivises objet du titre foncier n°611295 Nabeul dénommée RAHMANIA V, sis à Korba auprès de la route liant Korba et Kaaret Sassi le terrain dont la superficie globale est de 6345 m m se compose de plusieurs maisons du coté du nord et le reste est un terrain nu constructible, l'immeuble est délimité du sud par une route, de l'est par une route, du nord par un terrain nue et quelques maisons et de l'ouest par la parcelle n°299 et 296.

Mise à prix : (183.000.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 28/4/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00923VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la procédure de Folle enchère

Etude Maître Ben Hmidène Riadh

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél : 71425535 / 98510828

Partie poursuivante : Héritiers Fakhreddine Hamdani : sa veuve Arbia Sayari et ses Enfants Bassem, Olfa, Mohammed Ali et Fouad, élisant domicile chez son avocat maître Ben Hmidène Riadh à rue Essouroure Chouchet Radés ben Arous.

Le défendeur à l'origine : Abed Arrahmane Hamdani demeurant à rue 6721 n°06 cité Ibn Khaldoune El Omrane supérieure Tunis.

Fol enchérisseur : Abed Arrahmane Hamdani demeurant à rue 6721 n°06 cité Ibn Khaldoune El Omrane supérieure Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ben Hmidène Riad Avocat auprès de la cour de cassation, ayant son étude au 04 rue Essouroure Chouchet Radés Ben Arous.

La propriété Fait l'objet de la revente : La totalité du logement construit sur un terrain ayant titre N°72305 Tunis d'une superficie de 168 m² se trouve à Tunis cité Ibn Khaldoune El Omrane supérieure à rue 6721 N°6 et composé de 4 chambres, Salon, salle d'eau, cuisine et jardin.

Le montant de l'adjudication prononcé par le jugement N°B425 délivré par le tribunal de première instance de Tunis sur 241912024 : deux cent dix mille dinars (210.000.000) plus les frais de la vente de 3917d et 113 millimes.

Mise à prix pour la vente : 168.000.000 dinars (168.000d000) majorés des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : mardi 13/5/2025 à 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis1.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les Personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente. Et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2025R00940VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Adjudication judiciaire)

1- Le demandeur à la licitation :

Amen banque- société anonyme - dont le siège social est à Tunis - Avenue Mohamed El Khammès. Identifiant unique au RNE 0000221M

2- Le défendeur à la licitation : Société El guitoune -société SARL- Identifiant unique au RNE 0615246N

3- Avocat poursuivant : Maître Ahmed TEMTEM, 2Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F N°1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation : le bien immeuble objet est un hôtel (Blumaran) qui est un hôtel en cour de construction, située à la zone touristique de el Mansoura Kélibia au bord de la mer de Mansoura c'est un bâtiment en construction (les travaux sont suspendus depuis une période du temps) capacité d'accueil de 600 lits, avec une superficie bâtie de 22 mille mètres carrés, construite sur le TF n°583014, Nabeul et consiste principalement en une structure de base en béton et en murs. La conception actuelle de l'hôtel comprend le hall d'accueil, les restaurants, les magasins communs, deux ailes de plusieurs étages, et une semi-ouverte Piscine extérieure, le bâtiment est équipé d'électricité et manque de travaux de cloison, de carrelage, de plâtrerie et de menuiserie ainsi que d'autres travaux de sanitaire, d'électricité, de ferronnerie, de climatisation et de préparation intérieure.

5- Mise à prix : Dix sept millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dinars (17.685.800,000)

6- Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul le lundi 5/5/2025, à partir de 9 heures du matin.

7- Visite :

La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concernée.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéresse doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul où il est déposé.

2025R00941VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Sondes Bent Mohamed H'Mila, Titulaire de la CIN n°09253844, demeurant au 35 route de Kairouan M'Saken Ouest Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°84835 Sousse consistant en une villa moderne Style américain, d'une superficie totale de 400 m² comprenant un sous-sol de 50 m², un rez-de-chaussée de 150 m² et premier étage de 180 m² sis à Messaadine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 15/5/2025 à 9h.

Mise à prix :

Six cents quatre-vingt mille Dinars (680.000.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00424VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40%

- Partie poursuivante : Jawhar REKIK, demeurant à Manzel Hached Mahdia, élisant son domicile à son étude Maître Hatem Doura, sis à route de Tunis Khézema ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage.

- Partie saisie : Mohamed el Akhdar BRAHMI, demeurant à sukdal délégation de souk jdid, sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour de Cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

- Désignation de l'immeuble saisi : Des parts indivises de 60m², de la superficie globale de 9546 m² sis à zaouiet Sousse, objet du titre foncier n°80590 Sousse dénommée «essadda».

- Mise à prix : Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à quarante et un mille deux cent quatre-vingt dinars (41.280.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de quatre mille deux cent onze dinars, 314 millimes (4.211.314 DT) et les nouveaux frais.

- Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

- Date et lieu de l'adjudication : 08/05/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

- Conditions de la visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître HATEM DOURA avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00425VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenu Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : El Menae Neji Ben Salah, titulaire de la CIN n°05285203, demeurant à cité El Bahri 3, rue 2162 n°17, Sfax 3064.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n °42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : il s'agit d'un terrain sis entre route Menzel Cheker et Kathelet Km7 impasse Sidi Khlifa Tayari Sfax, loin de la route principale à 2 Kilomètres juste après Oued Chaebouni, d'une superficie de 300 m². Il y est bâti une villa moderne de 125 m² clôturée de tous les cotés, avec deux chambres, un séjour, un hall, une cuisine et une salle de bain avec une toilette. Devant la villa se trouve un garage de 11 m², elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Du Nord Menae Salah, de l'est Menae Mourad, du Sud une rue et de l'ouest Menae Hamadi.

Mise à prix : Cent dix mille dinars (110.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, Mercredi 7 Mai 2025 (7/5/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X00468VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après déduction de la mise à prix de 40%

Créancier poursuivant : Mr Houssine Ben Salah Ben Farhate Ben Ahmed FARHATE travailleur à l'étranger résident son domicile sis à Gabès a choisi son domicile au bureau de l'avocat Essia ABOUDA sis au n°15 Avenue Béchir Eljaziri Gabès.

La partie saisie : Mr Sofiane Ben Abdelmajid KABAOW commerçant résident à son domicile sis à l'avenue Romdhane Bahloul ELDHARI Gabès.

Avocate poursuivante : Maître ABOUDA Essia avocate auprès de la cour de cassation 15 avenue Bechir Eljaziri Gabès.

Le bien saisi consiste en un titre foncier n°3690 Gabès nommé "dar elhanna" consiste en un immeuble bâti sis à Mtorrech Gabès Sud Gabès composé de deux étages :

- Rez-de-chaussée composé de 4 chambres- séjour - cuisine- salle de bain - entrée - véranda et escalier emmenant au premier étage.

- Premier étage composé de 4 chambres- séjour- cuisine- une salle de bain - entrée - véranda et escalier emmenant à la terrasse.

Garage composé de 2 salles de bain escalier emmenant à la terrasse où se trouve un studio composé d'une chambre cuisine et une salle de bain

Cet immeuble est bâtit sur un terrain sa surface est 512 m carrés surface couvert est 490 mètres carrés ses limites sud un immeuble bâtit est terrain non bâtit nord et ouest rue.

Mise à prix : 300.240, 000d plus trois mille huit cent un dinars et 832 millimes frais de poursuite plus frais de poursuite après la réduction de 40 %.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 5 mai 2025 à partir de 9 h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaire administratif) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocate poursuivante maître ABOUDA Essia.

2025X00479VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Société MIXEL chez Société de Créances et d'Assistance 52 Bis Rue Pierre de Coubertin.

Contre les parties saisies : Héritiers Bou Jomâa et Beya Ziedi : leurs fils et filles Raoudha, Ismail, Nejmeddine, Nozha, Aida et Azza, El Brij Tekelsa.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 24455ème indivis du TF 608203 Nabeul consistant en un terrain agricole clôturé de 48910 m² sis à Takelsa El Brij équipé d'un puits avec pompe et contenant 242 arbres d'agrumes divers irrigué par goutte à goutte et 23 grenadiers et 40 oliviers et 5 amandiers et implanté de légumes sous serre et d'orges.

Mise à prix : 305.687D, 500 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 12/5/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

- Tout enchérisseur doit obtenir une autorisation du gouverneur de la région concernant le secteur d'intervention de l'Agence Immobilière Agricole.

2025401098VEPA1

Vente aux enchères publiques

Me Belhassen KHALLADI

Avocat près la cour de cassation

1. Poursuivant : BANQUE NATIONALE AGRICOLE BNA, SA, en la personne de son représentant légal, RC : B142431996, identifiant unique L123, son siège sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

2. Partie saisie : Abdesslem Ben Mohamed SAID cin 0177256, commerçant personne physique, entrepreneur sous le nom de Entreprise Said Abdesslem, mat fisc 0587909W, RC A129451997, domicilié au n°8 Ave de France B. Arous, et au 21 rue Kharrouba Belle Vue Ouardia Tunis, ainsi qu'au n°8 rue ettawhidi lotissement les Pins Hammam Echatt B. Arous.

3. Avocat poursuivant : Me Belhassen KHALLADI, avocat près la cour de cassation, M.F. 0513373E, élisant domicile du poursuivant en son étude sise au n°6 rue d'Alger 1069 Tunis.

4. Immeuble saisi : Le TF 1252 Ben Arous dénommé "Yoldes" sis à Hammam Echatt Ben Arous 8 rue Ettawhidi lotissement les Pins, d'une superficie de 1326 m² (13a26ç) à vocation d'habitation, contenant un bâtiment rdc+2. Le rdc comprend un studio de 33m², un local technique chauffage de 8m², villa en pierre avec garage de 242 m² avec buvette et véranda couverts de 62 m² ouverts sur une piscine, deux escaliers desservent 2 appartements au 1er étage, un vestiaire de 8 m², un local technique piscine de 12 m², une piscine de 53 m², un terrain de tennis de 541 m². Le 1er étage contient 2 appartements le 1er de 115 m² et le 2ème non fini de 121 m², un hall de 54 m² et un escalier pour le 2ème étage, le 2ème étage contient un salon dé 54 m² et ouvre sur le toit de la villa. Le tout entouré d'un mur externe de 154 mètres avec des espaces aménagés et un jardin de 402 m².

5. Mise à prix : 1.196.550,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

6. Date et lieu de la vente : jeudi 8/5/2025 à partir de 9h du matin à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous GP1 sis carrefour Chouchet Radés Nouvelle Médina.

7. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2025401115VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : Jalel Ben Mohamed Jemail CIN n°01791554 demeurant à Ben Arous la Nouvelle Médina Résidence Farés4 App n°1-0 Rue Tozeur 68 1er étage la Nouvelle Médina 2063.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF B1214LAP000

Propriété saisie : C'est un appartement rez-de-chaussée Immeuble Farés 4 à la Medina Jadida B.Arous T.F 12695 b. Arous "Jamil" Parcelle n°73 du plan du T.F12694 - Sup 76m² démorcelé en 76 parts avec les parts indivises (1000/96 parts) du T.F13694 Ben Arous et indivis du T.F 4959 Ben Arous (125/10000) avec 3 chambres à coucher - salon - cuisine - S.de bain.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 121.000.000 D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 08/05/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

On peut visiter l'Immeuble tous les jours.

2025401125VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'un mandataire de justice

Société touristique Tunisie Golfe - SA

Capital : 20 448 000 DT

Siège social : Cap Gammarth La Marsa

Identifiant unique : 0012376W

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société touristique Tunisie Golfe, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025R00927VEPA2

Changement et Nomination de séquestre judiciaire

En vertu de la décision datée du 24/3/2025 émise par son excellence le président du tribunal de première instance de Jendouba dans l'affaire n°59, il a été décidé la nomination de maître Najeh Sghaier, en qualité de séquestre judiciaire de propriété commune objet de contrat de spéculation de «espace d'épanouissement» sis à l'avenue de l'Environnement BOUSALEM daté le 4/10/2018 à titre de remplacer monsieur Mohamed Monji Hajji afin de réaliser les publications et les faits légales objet de séquestre, sous la tutelle de son excellence le juge, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du séquestre sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la résidence elberr bloc 01 App 21 2ème étage Nouvelle Medina 3 - Ben Arous.

2025R00934VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société Tunis Bay Alliance Golf Project - SA

Capital : 18 200 000 DT

Siège social : Lac Medical Center, 7ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1417331M

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société Tunis Bay Alliance Golf Project, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - Fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00433VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société Alliance Hôtel Pro - SARL

Capital : 3 600 000 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, 4051 Sousse Jawhara

Identifiant unique : 1675576V

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société Alliance Hôtel Pro, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Doua bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00434VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société SPH MONACO - SARL

Capital : 4 348 800 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, 4051 Sousse

Identifiant unique : 1067003Z

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société SPH MONACO, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00435VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société JSA Père et fils- SARL

Capital : 350 000 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, 4051 Sousse

Identifiant unique : 1698600A

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société JSA Père et fils, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00436VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société JS Alliance Immobilier - SARL

Capital : 150 000 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, 4051 Sousse

Identifiant unique : 1238816G

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/4/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société JS Alliance immobilier, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Doua bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00437VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société Alliance Fluides - SARL

Capital : 150 000 DT

Siège social : Boulevard 14 Janvier, Résidence LE MONACO, 4051 Sousse Jawhara

Identifiant unique : 1497856G

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/04/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société Alliance Fluides, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025S00438VEPA2

Avis relatif à l'ouverture des procédures de distribution de fonds

Cabinet de Maître Yassine Ben Farhat, avocat

Situé à l'adresse : Rue Habib Bourguiba, Immeuble "El-Intilaka", bloc c

En vertu de la décision rendue par le juge chargé de la distribution des fonds au tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 7 mars 2025, dans l'affaire n°172, les procédures de distribution des fonds déposés sous la caisse des consignations et des dépôts sous le numéro M040405 en date du 11 août 2023 ont été ouvertes. Cette décision faite suite à la requête introduite par Maître Yassine Ben Farhat, représentant son client, M. Moen Bou Hamid, contre le débiteur M. Ahmed Ktata.

Par conséquent, conformément à l'article 468 du Code des procédures civiles et commerciales, il est stipulé que : «Tout créancier désireux de participer à la distribution des fonds doit soumettre au greffe du tribunal les preuves de sa créance dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel, ou en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, son droit à participer à la distribution sera perdu.

Il doit également soumettre, en même temps, une demande de partage par l'intermédiaire de son avocat, dont le cabinet sera légalement le domicile choisi du créancier. Cette demande de partage doit indiquer les motifs justifiant la priorité de sa créance sur d'autres, le cas échéant...».

2025X00439VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu du jugement commercial numéro 11432/25 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 4/02/2025 avec le même jugement il a été décidé la nomination du maître Soufia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la société le vétérinaire. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00467VEPA2

Cession d'une Entreprise

EUROTEX - SARL - En liquidation

M.F : 0883473Q/A/M/000

Dans le cadre de la liquidation de la société EUROTEX en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5/12/2014 et en exécution de l'ordonnance émanant de juge commissaire en date du 24/3/2025, le liquidateur se propose de mettre en vente l'ensemble de la société (sous Douane) : un terrain sis à l'Avenue de la République Zone Industrielle Zaghouan d'une superficie de 2400 m² contenant une unité industrielle composé d'un atelier de confection, des équipements de confection et une voiture Fiat Fiorino.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du liquidateur, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite de la société est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de la réception des offres est fixé pour le 7 Mai 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025401088VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

Société Alliance Développement Touristique El Mechtel

Capital : 42.750.000 DT

Siège social : Résidence Lac médical centre, 7ème étage les Berges du Lac 2 la Marsa 1053

Identifiant unique : 1553569V

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 02/04/2025, il a été décidé le changement du mandataire de justice de la société Alliance Développement Touristique El Mechtel, Monsieur Mokded Zoghlami par le mandataire de justice Monsieur Mohamed Haouidhek son bureau sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313), ayant pour mission la continuation de sa gestion avec le mandataire de justice Monsieur Faouzi Ben Salem, conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur.

2025401113VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société "LUNATEX"

R.C : 0969696B

Siège social : Avenue Hédi Nwira Wadi Roumin Manzel Abd Erahmen Bizerte

Sous autorisation judiciaire délivrée par le Tribunal de Première Instance de Bizerte n°103 ; il a été prononcé la nomination de Mme Khemiri Sameh administrateur judiciaire de la société LUNATEX pour diagnostiquer la véritable situation économique et financière de la société.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes à l'administrateur judiciaire, soit directement contre décharge à son bureau sis au 48 rue d'Iran, 2ème Etage Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025401114VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - EL KATIBIA

S.A au capital de : 2 420.000 Dinars

Siège social : Ferme Chahama - Bouchrik - Grombalia

M.F : 023091VNM

R.C : B125701998

C.N.S.S : 406317-81

Messieurs les Actionnaires de la S.M.V.D.A EL KATIBIA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 mai 2025 à 11h00 à la Ferme Echahama - Bouchrik, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024,

3. Examen et approbation des Etats Financiers au 31/12/2024,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Affection des résultats Exercice 2024,

6. Nomination de Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027,

7. Jetons de présence.

2025R00905SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Internationale Obligataire - Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes

De placement collectif parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

RNE : 0632976Q

Messieurs les Actionnaires d'Internationale Obligataire - Sicav - sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le vendredi 9 mai 2025 à 9 heures dans les locaux de l'Union Internationale de Banques. Rue du Lac Turkana Les Berges du Lac - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice e/os le 31 Décembre 2024.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs.

9. Nomination d'un nouvel administrateur

10. Fixation du montant des jetons de présence.

11. Pouvoirs.

2025R00920SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UIB Finance

S.A au capital de 1.094.400 dinars

Intermédiaire en Bourse - Agrément N°37-96 du 14 Novembre 1995

Siège social : Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71.219.116

Fax : 71.119.478

RNE : 0539074H

Messieurs les actionnaires de UIB Finance sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 mai 2025 à 10H00, au siège de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivante; et 475 du code des sociétés commerciales

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Nomination d'un nouvel administrateur

9. Fixation du montant des jetons de présence.

10. Pouvoirs.

2025R00921SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS - C.T.P

S.A. au capital de 10 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II- 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E 40816G

Affiliation CNSS : N°132011/91

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 8 Mai 2025 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Nomination des administrateurs ;

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société et du groupe CTP ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00925SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

«EL AMANA TAKAFUL»

Capital social : 20 145 010 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance

Takaful «El Amana Takaful» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2024 qui aura lieu le vendredi 30 Mai 2025 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport du Comité de supervision Charaique de la société sur l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'année 2024.

5. Affectation du résultat de l'année 2024.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7. Fixation des jetons de présence de l'année 2025 pour les membres du Conseil d'Administration.

8. Fixation des jetons de présence de l'année 2025 pour les membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

9. Fixation des jetons de présence de l'année 2025 pour les membres du Comité Risk Management.

10. Fixation des jetons de présence de l'année 2025 pour les membres du Comité de Nomination et de Rémunération.

11. Fixation des jetons de présence de l'année 2025 pour les membres du Comité des Placements et d'Investissement.

12. La nomination d'un membre Indépendant au conseil d'administration.

13. La nomination des membres du conseil d'administration

14. La nomination des commissaires aux comptes

15. La nomination de deux membres du comité charaique.

16. L'annulation de la nomination d'un membre du comité charaique,

17. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale OrdInaire.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, clans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire peut se faire présenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

2025401110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 9/5/2025 à 11 h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion individuel pour l'exercice 2024 établis par le Conseil d'Administration,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

3) Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024,

4) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2024,

5) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président directeur général,

6) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

8) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2025,

9) Examen et autorisation de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle – 1000 - Tunis,

10) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis,

11) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur,

12) Pouvoirs pour formalités,

Outre les documents légaux mis à la disposition des actionnaires, la Direction Générale met à la disposition des actionnaires le modèle de contrat de vente de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle - 1000 - Tunis, ainsi que les deux expertises de l'immeuble cité, et une copie du contrat avec la Société Immobilière Colombus.

2025401111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 750.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 0341498M

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 mai 2025 à 9 Heures au siège de la Banque Nationale Agricole, Rue Hédi Nouira - Tunis - pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'année 2024.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approbation de ses états financiers ;

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales qui y sont mentionnées ;

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

7- Ratification de la décision de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2025401116SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 750.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 0341498M

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont Invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 mai 2025 à 10 Heures au siège de la Banque Nationale Agricole, Rue Hédi Nouira - Tunis- pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Validation de la mise à jour des statuts

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2025401117SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du lundi 28 avril 2025

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme

Au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440 S

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 15h au siège social d'Amen Bank sis à Tunis, Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024;

2. lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024;

3. Approbation des états financiers Individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024;

7. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024;

8. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2024;

9. Emission d'emprunts obligataires.

10. Emission d'emprunts obligataires subordonnés.

2025401118SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 80.400.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 mai 2025 à 11 heures à l'hôtel «ACROPOLE» sis à la Rue Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac 1, Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024.

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024.

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.

7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

9. Fixation du montant des jetons de présence.

10. Renouvellement du mandat des administrateurs indépendants.

11. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels de la Société ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société.

12. Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la Société à la suite de son élection par l'Assemblée Générale Elective du 23 Mai 2025.

13. Renouvellement du mandat et ou nomination des commissaires aux comptes de la Société.

14. Autorisation accordée au conseil d'administration de la société pour la régulation du cours à la BVMT.

15. Questions diverses.

16. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2025401123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun - 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 0007495T

N° Affiliation CNSS : 35205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 14 Mai 2025 à 10 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue

des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Délégation de pouvoirs.

2025401124SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord

Identifiant Unique : 0033272D

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 30 Avril 2025 à 10 H au siège de la Banque, Immeuble BTL Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

3- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers de la banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

4- Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de société de la banque Tuniso-libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

6- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif au groupement de société de la banque Tuniso-Libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

7- Quitus aux administrateurs

8- Affectation des résultats.

9- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et de la rémunération des membres de ses comités.

2025401129SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

S.A au capital social de 7.400.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage

RNE : 0000664M

M.F : 664M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 6 mai 2025 à 10H à son siège social sis au 11, rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis-Carthage, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des comptes dudit exercice ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

7. Déclarations des fonctions d'administrateurs et de directions;

8. Nomination des administrateurs ;

9. Nomination du commissaire aux comptes ;

10. Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2025;

11. Pouvoirs pour formalités.

2025401131SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 29 avril 2025

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0538988P/P/M/000

Le Conseil d'Administration du 24/03/2025 a le plaisir de convoquer Messieurs les actionnaires de la société FINACorp en Assemblée Générale Ordinaire pour le 29/4/2025 à 15H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

6- Renouvellement du mandat d'Administrateur

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025401132SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société UNION FINANCIERE

Société anonyme

Capital social : 5 000 000 Dinars

Identifiant unique : 0005687R

Messieurs les actionnaires de la société UNION FINANCIERE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 6 mai 2025 à 10 heures, au boulevard Mohamed BOUAZIZI, immeuble Maghrebia, 1080, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil relatif à l'exercice 2024

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers 2024

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

2025401133SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE LINGERIE FINE ET CONFECTION «MALICA»

02 Rue Textile - ZI Sidi Rezig 2033 - Mégrine - Ben Arous

Au capital social 63.000 DT

Identifiant unique : 0000562G

Messieurs les associés de la société "MALICA" sont Invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 28 avril 2025 à 10H au siège social sis au 02 Rue Textile - Z.I Sidi Rezig 2033 - Mégrine Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Démission du gérant;

2- Nomination d'un nouveau gérant.

2025401137SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le Belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire fixée pour le vendredi 9 mai 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussions sur l'état actuel de la trésorerie et difficultés à venir (seuil des 75% du capital).

- Prime d'intéressement du DG pour l'exercice 2022.

- Discussions sur le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 et actions pour accélérer la tenue de l'AGO relatif à l'exercice 2022

- Questions diverses.

2025401142SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le vendredi 9 mai 2025 à 12 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société de société anonyme (SA) en société à responsabilité limitée (SARL).

- Modification des statuts pour élargir l'éligibilité aux personnes externes à l'actionnariat.

- Vente voiture de fonction ancien DG

- Vente serveurs

- Demande de crédit via organisme spécialisé.

- Augmentation de capital

- Changement de siège social

- Questions diverses.

2025401143SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOCIETE IDM S.A»

Capital social : 10 500 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 0710850N

Messieurs les actionnaires de la Société «IDM», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Lundi 5 Mai 2025 à 10h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - et dont la convocation a été enregistrée au RNE en date du 10/4/2025 sous le n°2025263729, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement et nomination d'administrateurs.

2025401153SANB3

Sociétés communautaires

Ouverture de souscription et d'une assemblée Générale

Selon les procédures de souscription de la société citoyenne Khalifa service Taxis Commun Grand Tunis sis 18

Rue Lachheb Ben Rhila Zahrouni conformément à la législation en vigueur.

Le nom de la société a été réservé au registre national des entreprises, le dépôt du projet de statut type et le contrat fondateur au Tribunal de première instance du Tunis 1.

La société annonce la souscription a été ouverte à la Banque Tunisienne de Solidarité Agence Bardo compte n°TN5927005000000135211104 Succursale du 10/4/2025 au 02/5/2025 par une publication publiée dans le Journal officiel de la République Tunisienne n°37 - 2025 et dans les journaux Assabah et le Temps le 16/3/2025.

La réunion de l'assemblée générale constitutive a été prévue pour le vendredi le 02 mai 2025 à 14 h de matin à l'adresse de la société pour examiner et approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive ainsi que les demandes de candidature au conseil d'administration.

Changement de Nom de la rue de l'adresse de la société du 18 rue 4463 Zahrouni Tunis au 18 rue Lachheb ben Rhila Tunis.

A propos du comité de citoyenne Khalifa service Taxis Commun Grand Tunis sis 18 Rue Lachheb Ben Rhila Zahrouni Pour plus d'informations contacter Mr Khlifa Mustapha tél : 99497232.

2025R00935SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Saoudi Wissem a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4798 en date du 13 mars 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à rue de GRICHETTE de Haffouz du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Haffouz Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Haffouz ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Ismain Mbarki, gérant de la société «huilerie sakri d'huile d'olive» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°886/5 en date du 17 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, sur la propriété identifiée sous n°108280 Sidi Bouzid, prés de la route régionale n°83 au point de kilométrage n°07 vers Sidi Bouzid du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Elmeknasi.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué Elmeknasi ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune Elmeknasi dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le Public est informé que M. Mohamed Taher Bouznna agissant pour la Société Bouznna pour investissement Agricole (Sbia) dont le siège social est situé à Sidi Aich 2131 Sidi Aich Gafsa a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°861 en date du 10/3/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement deuxième classe de catégorie consistant en une Huilerie sise à Sidi Aich Délégation Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. Le Gouverneur de Gafsa ou le Mr. le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société "LEONI WIRING SYSTEMS TUNISIA" dont le siége social est situé à la zone industrielle Messadine, 4013 Msaken du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0016578 en date du 8 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des faisceaux de câbles, située à proximité de la Route de Tunis à la Localité de Zaarnaa Est, Kalaa Kebira du gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse ou de la municipalité de Kalaa Kebira.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Kalaa Kebira ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Visteon Electronics Tunisia" dont le siège social est situé à l'avenue de Nelson Mandela n°4 à Borj Cedria 2055 Hammam Chatt du Gouvernorat

de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0000638 en date du 15 Janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et assemblage des composants électronique des véhicules, située à la zone industrielle technopole Ecoparck Borj Cedria de la délégation Soliman du Gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Soliman.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Messieurs le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Soliman ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société PHIL'S WORKWEAR dont le siège social est situé à la zone industrielle Route de Tunis à Menzel Bourguiba 7050 Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N° A-2022-09-0201-0010989 en date du 22 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection de vêtements, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur TAMIM ATI agissant pour le compte de la Société ATI VIRGIN OIL, demeurant à la route de Zwagha au niveau du 5 km de la ville de Nadhour, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le N°1861 en date du 24 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la route de Zwagha au niveau 5 km de la ville de Nadhour Délégation de Nadhour Gouvernorat de Zaghouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué de Nadhour dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je soussigné, Omar Ben Mohamed Ben El-Bachir Ben Salha, titulaire de la carte nationale d'identité n° 01805080 délivrée à Tunis le 20 Janvier 2025, résidant rue Ahmed Tlili Tazarka, gouvernorat de Nabeul, titulaire du titre foncier n°649791 Nabeul.

Je déclare par la présente que j'ai perdu et confisqué le titre de propriété de ma résidence et de l'entrepôt qui m'appartiennent, situés rue Ahmed Tlili à Tazarka, conformément au certificat de perte qui m'a été délivré par le Centre de sécurité nationale de Tazarka, inclus sous le n°22 en date du 30 janvier 2025.

2025R00913DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Khira bent Mouldi ben Salem Ben Zid titulaire de la CIN n°04134245, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/11585, objet du titre foncier n°48836 Monastir sis à délégation Jemmel gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Jemmel Sud sous N°100 le 3/4/2025.

2025S00429DIVD2

Avis

Madame Henda Kammoun déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'un terrain de 571 m² sise à route Sokra km 5 Sfax objet d'achat du 25/01/2017 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X00464DIVD2

Avis

Madame Wided bent Mohamed Ben Ali Toumi annonce qu'elle est propriétaire d'un Terrain de superficie de 1573 m² sis à la route de Téniour km 17 Sfax

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X00466DIVD2

Avis

Les héritiers de Abdelkader Bouzid déclarent la perte des 2 titres de

propriété d'une parcelle de terre de 12 pieds d'oliviers et de 20 pieds située à la route Gremda km25 il veulent extraire deux autres titres au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00469DIVD2

Avis

Sté BOUZID D'INVESTISSEMENT AGRICOLE-SBIA en la personne de son représentant légal Mme Rawdha Ghorbel informe le public que son titre de propriété concernant un lot n°88 contient 175 pieds d'oliviers d'un titre foncier n°42946 Sfax situé à la route Manzel Chaker km 60 Limaya Sfax qui lui appartient par un acte d'achat en date du 20 avril 2017, enregistré le 01 août 2017, sous le numéro M040230 avec le témoignage des juges notaires Zouhir ABID et Zouheir Kallel est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2025X00470DIVD2

Perte du titre de propriété

Mme Mimouni Fatma, CIN n°01576808, annonce la perte du titre de propriété du titre foncier n°25537, selon attestation de perte délivrée par le poste de sécurité nationale de Mateur le 18/02/2025 sous le n°106.

2025401120DIVD2

TUNISO-EMIRATIE SICAV

BILAN

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	**100 718 773**	**117 218 139**
Obligations et valeurs assimilées		100 718 773	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 081 113
Placements monétaires et disponibilités		**18 183 574**	**4 375 867**
Placements monétaires	5	17 175 103	4 275 831
Disponibilités		1 008 471	100 036
Créances d'exploitation	6	**11 866**	**13 144**
TOTAL ACTIF		**118 914 213**	**121 607 150**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	131 629	274 750
Autres créditeurs divers	8	73 308	64 076
TOTAL PASSIF		**204 936**	**338 826**
ACTIF NET			
Capital	9	110 703 855	113 300 642
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		659	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 004 763	7 966 655
ACTIF NET		**118 709 276**	**121 268 324**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**118 914 213**	**121 607 150**

TUNISO-EMIRATIE SICAV

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	**7 768 394**	**9 216 305**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 685 774	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		82 619	74 081
Revenus des placements monétaires	11	**928 241**	**965 171**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**8 696 635**	**10 181 476**
Charges de gestion des placements	12	(484 404)	(578 929)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**8 212 231**	**9 602 547**
Autres charges	13	(217 344)	(250 428)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**7 994 887**	**9 352 119**
Régularisation du résultat d'exploitation		9 876	(1 385 465)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**8 004 763**	**7 966 655**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 876)	1 385 465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(162 171)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		296 297	111 910
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**8 129 013**	**9 305 890**

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**8 129 013**	**9 305 890**
Résultat d'exploitation	7 994 887	9 352 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(162 171)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 297	111 910
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**(1 797 228)**	**(3 095 576)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(8 890 832)**	**(52 043 014)**
Souscriptions		
- Capital	129 754 538	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	103 964	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	5 313 498	7 427 747
Rachats		
- Capital	(132 489 665)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(99 750)	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(11 473 418)	(16 257 051)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(2 559 047)**	**(45 832 700)**
ACTIF NET		
En début de période	121 268 324	167 101 023
En fin de période	118 709 276	121 268 324
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	1 124 172	1 553 054
En fin de période	1 097 034	1 124 172
VALEUR LIQUIDATIVE	**108,209**	**107,873**
TAUX DE RENDEMENT	**6,88%**	**6,57%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025R401127BCFA5